

ACTE DE NOMINATION DU GÉRANT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE « 2D2R »

« 2D2R », société civile immobilière au capital de 5.000,00 euros, dont le siège social est fixé au 208 rue Garibaldi, 69003 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro SIREN 534 391 842

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

1°) Madame Sabine Marie Marcelle Colette DEMARET, épouse DANA Née à Lyon (4ème arrondissement) le 28 octobre 1951, Demeurant 7 rue Duphot, 69003, Lyon,

Agissant en sa qualité d'associée, titulaire de trois parts sociales en pleine propriété numérotées de 26 à 28 et de vingt-deux parts sociales en usufruit numérotées de 15 à 25 et de 40 à 50

2°) Monsieur Raphaël André DANA Né à Lyon (4ème arrondissement) le 7 décembre 1977, Demeurant 8 rue de Romilly 78600 Le Mesnil-le-Roi,

Agissant en sa qualité d'associé, titulaire de vingt-deux parts sociales en nue-propiété numérotées de 4 à 14 et de 29 à 39

3°) Monsieur Roland Stéphane DANA Né à Lyon (3ème arrondissement) le 27 décembre 1981, Demeurant 6 rue de Clignancourt, 75018 Paris,

Agissant en sa qualité d'associé, titulaire de vingt-deux parts sociales en nue-propiété numérotées de 15 à 25 et de 40 à 50

Ci-après collectivement dénommés « les Associés »

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La société civile immobilière dénommée « **2D2R** », société civile immobilière au capital de 5.000,00 euros, dont le siège social est fixé au 208 rue Garibaldi, 69003 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro SIREN 534 391 842, a été constituée par acte reçu par Maître Jean-François LAVOREL, Notaire à Lyon, le 23 août 2011.

Monsieur Adrien-Charles DANA, gérant statutaire unique de la société, est décédé le 5 avril 2026 ; Les fonctions de gérant ont pris fin de plein droit à cette date, conformément à l'article 1er du Titre IV des statuts.

La société se trouve donc dépourvue de gérant depuis cette date.

En application de l'article premier du Chapitre II des statuts (Décisions collectives — Forme des décisions collectives), une décision collective peut prendre la forme d'un consentement de tous les associés, exprimé à l'unanimité dans un acte sous seing privé.

1 *S.D. R.D. R.D.*

En application de l'article 9 du même chapitre, les associés peuvent, d'un commun accord et à tout moment, prendre à l'unanimité toutes décisions collectives qui leur paraîtront nécessaires par acte sous seing privé, sans être tenus d'observer les règles prévues pour la réunion des assemblées ordinaires ou extraordinaires.

C'est dans ce contexte que les Associés ont décidé de se réunir aux fins de pourvoir à la nomination d'un nouveau gérant.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

RÉSOLUTION UNIQUE — Nomination d'un nouveau gérant

Les Associés, statuant à l'unanimité conformément aux dispositions des articles premier et 9 du Chapitre II des statuts, décident de nommer en qualité de gérante de la société civile immobilière « 2D2R » :

Madame Sabine Marie Marcelle Colette DEMARET, épouse DANA Née à Lyon (4ème arrondissement) le 28 octobre 1951, Demeurant 7 rue Duphot, 69003 Lyon, De nationalité française.

Les fonctions de gérante sont conférées pour une durée illimitée.

La gérante est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en vue de la réalisation de l'objet social, conformément aux dispositions de l'article 2 du Titre IV des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DÉCLARATION D'ACCEPTATION

Madame Sabine Marie Marcelle Colette DEMARET, épouse DANA, présente à l'acte, déclare :

- accepter les fonctions de gérante de la société civile immobilière « 2D2R » telles que définies aux présentes,
- n'être frappée d'aucune mesure d'interdiction ou d'incapacité la rendant inapte à l'exercice de ces fonctions,
- ne faire l'objet d'aucune procédure de liquidation judiciaire, de redressement judiciaire, de faillite personnelle ou de toute autre mesure susceptible d'affecter sa capacité à exercer lesdites fonctions.

FORMALITÉS

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises, notamment :

- la publication d'un avis de changement de gérant dans un journal d'annonces légales du département du Rhône,
- le dépôt au greffe du tribunal de commerce de Lyon de tous actes et pièces requis (formulaire M3, présent acte, extrait d'acte de décès de Monsieur Adrien-Charles DANA),
- et généralement toutes formalités nécessaires à la mise à jour de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon.

La présente décision sera mentionnée au registre des délibérations de la société à sa date.

Le présent acte est signé électroniquement par chacune des parties au moyen d'un procédé de signature électronique avancée, qualifiée, conforme au règlement (UE) n° 910/2014 (eIDAS) et au décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017. Les fichiers de preuve générés par le prestataire de services de confiance sont archivés et peuvent être produits à première demande.

Le 2 juin 2026

Madame Sabine DANA

Associée — Gérante nommée

Lu et approuvé

Sabine DANA DEMARET

Signature :

✓ Certifié par  youSign

Monsieur Raphaël André DANA

Associé

Lu et approuvé

RAPHAEL DANA

Signature :

✓ Certifié par  youSign

Monsieur Roland Stéphane DANA

Associé

Lu et approuvé

Roland DANA

Signature :

✓ Certifié par  youSign